

## L'Escrime de l'initiation à la performance

**Les informations** sont toutes sur le site internet ([www.escrime-troyes.fr](http://www.escrime-troyes.fr)), veuillez le consulter en cas d'absence à un cours pendant lequel une information pourrait être donnée à la salle, lors de vacances jours fériés ponts (jours de fermeture), et consulter le calendrier des épreuves. C'est le seul lien officiel avec l'affichage et diffusion mails ou documents  
Vous pouvez nous écrire à partir du site

**Cotisation** selon la catégorie figurant sur le bulletin d'adhésion

La licence fédérale l'assurance et les cours sont inclus dans la cotisation\*

\* voir affichage : cotisation club, montant de la licence FFE et les options de l'assurance

tarif étudiant selon conventions

**Les Assurances** proposées par la FFE sont affichées dans le hall d'entrée de la salle d'armes

(Assurance Fédérale visible sur le site [www.escrime-ffe.fr](http://www.escrime-ffe.fr)) veuillez informer de votre choix dès l'inscription

**Les formulaires inscription et certificat médical sont à télécharger** sur le site [www.escrime-troyes.fr/adhesion](http://www.escrime-troyes.fr/adhesion)

**Location tenue** et sous-cuirasse possible 50 € (caution 200 €)

**Inscription et prêt de tenue :**

Troyes-TG de préférence le premier mercredi de septembre après la rentrée des classes

permanence de 14 à 20 h ensuite en septembre le mercredi de 18 à 20 h

**Questionnaire de santé obligatoire ou Certificat médical dès l'inscription** précisant la non contre-indication à la pratique de l'Escrime, la pratique ou non en compétition et le simple surclassement dans la catégorie supérieure éventuellement. Voir certificat médical spécial vétérinaire. Il doit être remis avant le premier cours.

**Les horaires de cours** affichés sur le site et dans la salle doivent être respectés, la salle est ouverte 1/4h avant les cours, les parents doivent s'assurer de la présence du Maître ou son Assistant, que le cours a bien lieu, et doivent informer du départ de la salle pour les enfants. Merci de ne pas interrompre cours et leçons.

**Les parents** ne sont pas présents pendant les séances d'escrime, ils sont reçus par les Maîtres à la fin des cours.

**La tenue complète est obligatoire** pour des raisons de sécurité, (voir les normes des tenues affichées dans la salle) à l'entraînement et en compétition. La responsabilité du club ne peut être engagée si un adhérent ne respecte pas le règlement et s'il utilise une arme en l'absence du Maître, du Prévôt ou du Moniteur délégué par le Maître d'Armes. Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu en amenant les enfants à la salle et vérifier que les enfants portent bien la tenue réglementaire.

**Matériel nécessaire :** des Chaussures de sport propres sont obligatoires – des chaussettes montante – un gant d'escrime

**Le matériel du cassé :** doit être remboursé

**Le matériel individuel :**

Matériel à acheter au fur et à mesure des années de pratique: gant, fil de corps, masque, l'épée et housse pour le transport

(matériel disponible à la salle, stand sur le lieu de nos compétitions)

matériel d'occasion disponible sur demande début septembre

**Attention si vous achetez du matériel d'occasion** vérifiez bien les normes (affichées dans la salle) et notamment sur les tenues

**350 N et CE** (ou **800 N et CE** niveau international)

pour tous sous-cuirasses **800 N et CE** masques gants **CE**

**En cas de casse du matériel appartenant au club**, il doit être remplacé par l'adhérent

**Le règlement intérieur** est affiché dans la salle et doit être strictement respecté notamment en ce qui concerne le port obligatoire de la tenue aux normes affichées, la discipline (dans la salle, les vestiaires non surveillés, en compétitions et en stages) l'escrime artistique et les soirées «groupe loisir ».

La responsabilité du club ne peut être engagée si un adhérent ne respecte pas le règlement intérieur, les règles de sécurité, s'il utilise une arme sans surveillance d'un cadre.

Veuillez informer dès l'inscription si vous n'acceptez pas les prises de vues à l'entraînement et en compétition ainsi que la photo du groupe

Les adhérents s'engagent à ne pas publier des infos non appropriées, mal intentionnées sur les réseaux sociaux

**Le règlement est accepté lors de l'adhésion par le licencié ou son représentant légal**

**Les compétitions** sont affichées dans la salle et sur le site, vous devez confirmer votre participation 10 jours avant l'épreuve.

**N'oubliez pas** votre licence votre tenue complète, masque, matériel personnel, outils et accessoires de réparation. Il est interdit de sortir du matériel du club sans l'accord préalable du Maître.

Prévoir vos déplacements sans attendre un rappel lors des cours.

Les engagements auprès de l'organisateur sont faits par le club. Vous devez contrôler votre inscription sur le site de la FFE dans la rubrique "engagements en ligne" et signaler un éventuel oubli le lundi précédant l'épreuve par mail au Maître. Veuillez prévoir également votre droit d'engagement, frais sur place (boissons repas, éventuellement hôtel) et une participation financière si vous ne partez pas avec votre famille.

Un tireur inscrit mais absent le jour de l'épreuve devra payer un droit d'engagement, son inscription aura peut être aussi obligé le club à engager des frais et à présenter un arbitre supplémentaire !

**Les stages (entraînement, formation cadres et arbitres) :** informations diffusées auprès des adhérents

**Informations supplémentaires :** demandes de préférence par mail